



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-09 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2023-2029 DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

À sa séance extraordinaire du 5 juillet 2023, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2023-09 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le règlement est entré en vigueur le 12 juillet 2023, date de son approbation par la MRC de La Mitis.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca. Il peut aussi être consulté au www.ecoregie.ca/PGMR.

DONNÉ À AMQUI CE 23^e JOUR D'AOÛT 2023.

Pascal St-Amand, greffier adjoint